

fermeture des houillères. Il a donc été impossible de se procurer du charbon canadien.

*Par M. Carvell:*

Q. Excepté une?—R. Oui, excepté une. Au mois d'août, le gouvernement a rendu un arrêté en conseil adjugeant l'entreprise à M. Kingham. Ce dernier a alors adressé cette soumission, lors de la réception de l'avis que l'entreprise lui avait été adjudgée, une entreprise basée sur l'autre soumission.

Q. Lorsqu'il a appris qu'il était l'adjudicataire de l'entreprise sur la première soumission, il a transmis une nouvelle soumission?—R. Oui.

Q. Quelle différence y avait-il entre la première et la deuxième soumission?—R. Dans la première soumission, il fallait fournir du charbon canadien, tandis que dans la deuxième le charbon était désigné sous le nom de "charbon brut".

Q. La première soumission mentionnait le meilleur?—R. La meilleure gailletterie canadienne.

Q. C'était pendant la grève. Ce serait du charbon de Seattle, du charbon brut, pendant la grève?—R. Oui, jusqu'à ce que les houillères de Nanaimo pussent fournir le charbon.

*Par M. Barnard:*

Q. Le prix était le même?—R. Oui, le prix était le même.

Q. Maintenant, d'après les témoignages rendus devant vous à l'enquête, a-t-il été créé l'impression qu'il existait une très grande différence dans la qualité entre le charbon de l'île Vancouver et celui de Washington?—R. Oui, il y a une très grande différence entre les deux.

Q. C'est-à-dire que le charbon de l'île Vancouver est de meilleure qualité?—R. Oui, de bien meilleure qualité.

Q. Avez-vous aussi constaté que le charbon "brut" est bien inférieur au meilleur charbon canadien?—R. Oui, c'est un charbon de piètre qualité.

Q. Par conséquent, dans sa deuxième soumission, M. Kingham n'observait pas le contrat, tel qu'indiqué par la première soumission?—R. Non.

Q. Le deuxième soumission était une proposition tout à fait différente—une bien meilleure pour Kingham et une bien pire pour le gouvernement?—R. Certainement.

Q. Vous rappelez-vous si M. Kingham a fait des enquêtes pour savoir la raison pour laquelle il ne recevait pas de commandes?—R. Il n'a pas fait d'enquêtes.

Q. Il n'en a pas faites?—R. Non.

Q. Il n'a jamais parlé de la chose à M. Nelson, et il ne s'est jamais plaint à ce dernier?—R. Non. Mon rapport faisait mention de la chose, si je me rappelle bien.

Q. A-t-il directement porté plainte au ministère?—R. Non.

Q. En d'autres termes, il s'est calmé et il a adouci ses griefs? C'est ce qu'il a fait.

Q. La preuve démontre-t-elle qu'il était un officier d'une organisation politique à cet endroit?—R. Oui, c'est le président de l'Association libérale.

Q. Les témoignages ont-ils aussi révélé que, pendant un bon nombre d'années avant 1911, il fournissait du charbon au gouvernement fédéral?—R. Ma foi, il fournissait du charbon depuis quelques années.

Q. N'avez-vous pas eu l'impression que M. Kingham désirait plus avoir un grief que de fournir du charbon?—R. Oh, beaucoup.

*Par M. Carvell:*

Q. Cela ne préjudicie pas au gouvernement fédéral, sous le rapport pécuniaire, n'est-ce pas?—R. Oh, non.

Q. De plus, n'était-il pas exact que *Kirk and Company* a fourni, durant la période du contrat, du charbon brut de Seattle du genre de celui offert par Kingham?—R. Je n'affirmerais pas que tout le charbon fourni était du charbon brut, mais je jugerais